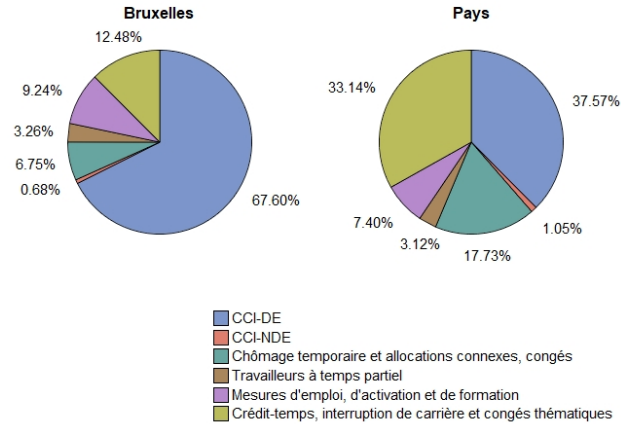


Entité: Bruxelles



Directeur: Annick HOLDERBEKE
 Nombre d'agents: 217
 Nombre en équivalents à temps plein: 194

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	858.723	11,5
Assurés contre le chômage (2)	385.275	9,9
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	325.066	9,2
Taux du chômage (4)	14,2	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	186.831	12,5
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	7.167	18,9
Dossiers litiges achevés	12.314	12,6
Contrôles achevés	3.594	8,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.622	11,1
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	431	56,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	1.010,9	18,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	1.064,0	19,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	78,1	20,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	16,1	16,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	48.961	21,2
		Après études	2.125	10,5
		Travailleurs à temps partiel volontaire	4.282	24,0
		Chômage avec complément d'entreprise	81	1,5
		Allocation de sauvegarde	348	15,9
		Travailleurs d'arts	4.709	56,7
		Hommes	33.691	20,7
		Femmes	26.815	22,0
		Chefs de ménage	17.565	23,2
		Isolés	21.920	27,5
		Cohabitants	21.020	16,3
		Total	60.506	21,2
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	393	15,2
		Chômage avec complément d'entreprise	186	3,7
		Chômeurs âgés	7	7,7
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	20	6,6
		Total	606	7,6
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		5.708	4,5
		Parents d'accueil	1	0,2
		Période non rémunérée dans l'enseignement	207	7,5
		Vacances jeunes	119	3,7
		Vacances senior	3	1,7
		Congés: soins d'accueil	4	2,0
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		2.737	11,9
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	58	15,6
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	121	48,0
		Total	2.916	12,3
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	4.596	21,9
		Mesures pour travailleurs	29	2,3
		Mesures de formation	1.845	8,7
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle	1.765	21,5
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	33	2,8
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Allocation en compensation de licenciement	1	54,2
		Activités ALE ou APS	61	6,6
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière		2.445	7,6
		Avec allocations	58	7,0
		Sans allocations	2.502	7,6
	Crédit-temps	Total	2.650	3,1
		Avec allocations	271	4,6
		Sans allocations	2.921	3,2
	Congés thématiques	Total	5.523	4,5
		Avec allocations	222	5,4
		Sans allocations	259	1,3
		Assistance médicale		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	12	4,0
		Congé parental	5.464	5,2
		Congé pour soins palliatifs	10	3,1
		Total	5.745	4,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		121.233	87,6
	Autres attestations		13.464	10,4
	Total		134.697	50,4

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).